

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée extraordinaire de la Société de transport de Lévis, tenue le **vendredi 20 juin, 2014, à 8 h** au 5790 boul. Étienne-Dallaire, bureau 205 à Lévis

SONT PRÉSENTS :

M. Michel Patry, Président
M. Réjean Lamontagne, Administrateur
M. Pierre Lainesse, Administrateur
M. Mario Fortier, Vice-président
Mme Marjorie Guay, Représentante des usagers du T.C.
Mme Nathalie Plante, Représentante des usagers du T.A.
M. Jean-François Carrier, Directeur général
M. Mario Sirois, Adjoint au directeur général
Mme Francine Marcoux, Trésorière

SONT ABSENTS :

Mme Ann Jeffrey, Administratrice
M. Serge Côté, Administrateur
M. Michel Turner, Administrateur

A PARTICIPÉ À LA RENCONTRE :

Me Sarto Veilleux, avocat

-ORDRE DU JOUR-

***** PÉRIODE DE QUESTIONS *****

En vertu de l'article 32 de la Loi sur les sociétés de transport en commun, le Président invite les personnes qui désirent prendre la parole à le faire*** **en début** ***de réunion et à s'identifier et adresser leurs questions au Président.

1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Proposition de modification de la structure organisationnelle de la Société de transport de Lévis
 3. Levée de l'assemblée
-

1. - Adoption de l'ordre du jour

- RÉSOLUTION 2014-122-

Il est proposé par Mme Marjorie Guay
appuyé par Mme Nathalie Plante

et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du vendredi 20
juin 2014 soit adopté tel lu.

Adoptée.-

**2.- Adoption de la proposition de modification de la structure organisationnelle
de la Société de transport de Lévis**

- RÉSOLUTION – 2014 -123-

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-
2016 amendé (1) adopté par le Conseil d'administration de
la Société de transport de Lévis le 16 janvier 2014 ;

CONSIDÉRANT les contraintes financières de la Société de transport de
Lévis pour son exercice financier 2014 et celles prévues
pour les exercices subséquents ;

CONSIDÉRANT l'article 119 de la Loi sur les sociétés de transport en
commun (chapitre S30.01) qui prévoit que la société doit
présenter un budget annuel équilibré;

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2014-2015-
2016 amendé (2) adopté en conséquence par le Conseil
d'administration de la Société de transport de Lévis le 19
juin 2014 ;

CONSIDÉRANT que ledit PTI 2014-2015-2016 amendé (2) comporte des
coupures budgétaires importantes 63 614 M\$ et suspend la
réalisation de nombreux projets par rapport au PTI 2014-
2015-2016 amendé (1) ;

CONSIDÉRANT ainsi le report à une date indéterminée du projet de
construction de voies réservées au transport collectif en
mode axial d'une longueur de .925km sur le boulevard de
la Rive-Sud entre la rue Saint-Omer et le boulevard
Alphonse Desjardins, à Lévis ;

CONSIDÉRANT le Recueil des conditions de travail applicables au personnel cadre de la ST Lévis ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale ;

Il est proposé par M. Pierre Lainesse
appuyé par M. Mario Fortier

et résolu à l'unanimité

QUE dans ce contexte, ce Conseil demande à la Direction générale de procéder à une restructuration administrative afin de réduire la masse salariale affectée à la Direction de la planification et du développement, principalement touchée par la suspension des projets;

QUE ce Conseil autorise en conséquence l'abolition du poste de Directeur de la planification et du développement ;

QUE ce Conseil demande à la Direction générale de procéder à une analyse en vue de la réorganisation complète subséquente de la Direction de la planification et du développement ;

QUE suivant cette analyse et à partir du nombre de projets en cours à compléter, la Direction générale recommande et établit le nombre de postes réguliers de cette Direction à conserver et ainsi que leurs titulaires ;

QUE la Direction générale est autorisée à poser tous les gestes et actions permettant de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée.-

3. - Levée de l'assemblée

- RÉSOLUTION 2014-124-

Il est proposé par M. Mario Fortier
appuyé par M. Réjean Lamontagne

et résolu à l'unanimité

QUE l'assemblée soit levée.

Le Président, Michel Patry

Le secrétaire, Mario Sirois